



Commune de Bassins
Fédération des sites clunisiens adhésion 2004



CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Le Conseil Communal de Bassins,

- Vu le préavis N°07/21 relatif à l'obtention, par la Municipalité, d'une autorisation pour deslegs, donations et successions,
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission précitée, Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à accepter des legs, donations et successions jusqu'à concurrence de 50'000 CHF par cas,
2. cette autorisation est valable pour la législature 2021-2026, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026, avec prolongation pour mise en place de la nouvelle législature jusqu'au 31.12.2026,
3. de relever la Commission de son mandat.

Bassins, le 23 septembre 2021

Bernard Treboux
Président du conseil

B. Treboux



Karim Donnet
Secrétaire

Karim Donnet